**Évaluation du programme national proposé pour la POS d'atténuation du COVID-19 quant à la réalisation d'enquêtes**

Evaluateur

Date:

Pays:

Maladie:

Documents SOP examinés :

Des mesures d'atténuation devraient être mises en œuvre pour réduire le risque de transmission du SRAS-CoV-2 liée à la réalisation d’enquêtes. L'OMS recommande que les domaines et considérations suivants soient pris en compte dans les procédures opérationnelles normalisées (SOP) pour la reprise de la mise en œuvre d'enquêtes basées sur la population à des fins de cartographie ou de suivi-évaluationii

**Les mesures générales d'atténuation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sujet** | **Observations** | **Commentaire de l'évaluateur** |
| La prévention et le contrôle des infections (IPC) | * Les politiques et actions appliquées aux POS d’enquête sont conformes aux règles et réglementations nationales et aux directives courantes de l’OMS COVID-19 de l'OMS (par exemple sur l'utilisation de masques, de désinfectants pour les mains et de lavage des mains)
* La POS précise la politique nationale sur le port de masque chirurgical/médical par ceux qui entreprennent les enquêtes.
 |  |
| Les stratégies de prestation de services | * La POS évoque l’extension apportées au calendrier, au nombre de personnel d'enquête pour compenser les retards dus à l'éloignement physique et à d'autres mesures restrictives
 |  |
| L’engagement communautaire et la communication des risques | * La SOP reconnait les leaders communautaires et les parties prenantes comme étant inclus dans la planification et la mise en œuvre des enquêtes, ainsi que dans la communication des plans à la population à enquêter
* La POS spécifie les messages destinés à la population qui sont adaptés à faciliter l'acceptation des changements et les modifications par rapport aux procédures pré-COVID-19, et renforcer la confiance dans la capacité du système de santé à gérer le risque de transmission du SRAS-CoV-2 pendant l'enquête
* La POS précise que tous les agents de santé impliqués dans l'enquête soient formés pour transmettre des messages sur le COVID-19 conformément aux politiques et réglementations nationales (par exemple sur la santé publique et les mesures sociales, sur les mesures à prendre pour les cas suspects et les contacts de cas)
 |  |
| Supervision et feedback | * La POS stipule sur comment la supervision et le suivi des enquêtes seront appliqués
* Mécanisme de retour d'information mis en place dans le but d'identifier, de signaler et de corriger tout problème survenant pendant les enquêtes
 |  |
| Personnes présentant des symptômes du COVID-19 | * Il est conseillé à toute personne présentant des symptômes du COVID-19 de se faire soigner, comme recommandé par la réglementation nationale
 |  |

**Les mesures d'atténuation applicables aux enquêtes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sujet** | **Observations** | **Commentaire de l'évaluateur** |
| Le lieu de formation | * La POS précise que la formation doit avoir lieu à l'air libre. Si des sites intérieurs sont proposés, vérifier si l’espace est bien ventilé.
* La POS préconise les horaires de nettoyage et de désinfection du lieu de formation avant la formation. Si la formation doit s'étendre au-delà d'une journée, le nettoyage et la désinfection doivent être effectués avant chaque journée de formation.
 |  |
| Le personnel de santé et agents de santé communautaires | * La POS précise que les équipes de terrain et les formateurs doivent être informés de ne pas participer à la formation s'ils présentent des symptômes de maladie respiratoire
* La POS spécifient que les personnes présentant un risque plus élevé de transmission du SRAS-CoV-2 ne doivent pas participer à l'enquête prévue
	+ Le risque plus élevé comprend les personnes présentant des symptômes de COVID-19, les contacts de cas de COVID-19 pendant leur période de quarantaine ou ceux provenant des zones de transmission communautaire du COVID-19
	+ La POS précise que les personnes présentant un risque plus élevé de développer une maladie grave due au COVID-19 sont avisées de ne pas participer à l'enquête (le risque plus élevé comprend les personnes âgées de 60 ans ou plus ou présentant des conditions médicales préexistantes telles que l'hypertension et le diabète sucré).
 |  |
| La durée du contact | * La POS précise que la durée du contact entre les équipes de terrain et la population ciblée doit être minimisée. Le contact (≥15 minutes) entre deux personnes n'est pas autorisé (sauf si absolument obligatoire et uniquement si des gants, un masque médical et une protection oculaire sont portés)
* La POS déclare que l'examen doit se faire à l’air libre. Si l'examen est effectué à l'intérieur d’un enclos (au cas où la personne à examiner ne peut pas marcher), le temps passé par l'équipe de terrain et les personnes cibles et / ou leurs compagnons doit être limité, par ex. en s'assurant que la file d'attente a lieu à l'extérieur de l’enclos.
 |   |
| Les mesures préventives de base (devraient également être incluses dans les manuels de formation révisés) | La SOP transmet des messages sur les trois mesures préventives de base.* **La distanciation physique**: une distance d'au moins 1 mètre (3,3 pieds) entre deux personnes quelconques (des exceptions peuvent s'appliquer, par exemple en cas d'examen clinique).
* **L’étiquette respiratoire/toux**: l'examinateur / enregistreur doit se couvrir la bouche et le nez, plier le coude lorsqu'ils toussent ou éternuent. Ils doivent éviter de toucher leurs yeux, leur nez et leur bouche.
* **La pratique d'hygiène des mains**: lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains avec du savon et de l'eau. Après examen de chaque patient, le technicien de terrain doit se nettoyer les mains avec un désinfectant pour les mains (60-80% d'alcool)
 |  |
| La prévention et contrôle des infections (IPC) | * La POS spécifient que, avant l'intervention dans une communauté, des installations de lavage des mains avec du savon et de l'eau ou des désinfectants pour les mains (alcool à 60-80%) ou de l'eau chlorée (solution aqueuse d'hypochlorite de sodium à 0,05%) doivent être disponibles
* La POS spécifient la politique nationale sur l'utilisation du masque facial par les équipes de terrain. Lorsque cela est recommandé, des masques (tissu médical ou réutilisable) sont fournis aux agents de santé et aux participants pour l'activité.
* La POS stipule que les masques ne doivent être utilisés qu'une seule journée (jetables) ou lavés après chaque jour (chiffon). Par conséquent un nombre suffisant de masques doit être fourni.
* La POS stipule que la protection oculaire (écran facial ou lunettes) doit être essuyée après chaque visite à domicile.
 |  |
| La gestion de la foule | La POS minimise la foule en:* Limitant le nombre de membres de famille accompagnant la personne à l'examiner (un compagnon).
* Maintenant toujours une distance d'au moins 1 mètre (3,3 pieds) entre deux personnes
 |  |
| Le dépistage des participants pour les symptômes du COVID-19 | * La POS recommande le dépistage des personnes ciblés et leurs compagnons avant leur participation ou leur admission sur le lieu des activités, pour:
* Symptômes du COVID-19: par ex. fièvre ou, si impossible, symptômes visiblement apparents tels que toux, essoufflement, congestion nasale, les yeux rouges.
* Exposition au risque: par ex. les contacts des cas de COVID-19 pendant leur période de quarantaine, ou ceux provenant de zones de transmission communautaire du SRAS-CoV-2
* Si le dépistage est positif, la personne est référée aux services des soins COVID-19
 | *
 |
| Les équipements et surfaces | La POS programme des horaires pour le nettoyage régulier de l'équipement et des surfaces, au moins toutes les 90 minutes, sur le site de l'enquête:* Tout équipement et toute surface utilisée pour l'enquête doivent être nettoyés avec de l'eau et du savon ou un détergent, suivi d'un désinfectant ; des protocoles de gestion sûre des déchets doivent être suivis
* Pour la désinfection, utilisez de l'alcool éthylique à 70% pour les équipements et de l'hypochlorite de sodium à 0,1% (équivalent à 1000 ppm) pour les surfaces
 |   |

**Les conseils d'atténuation des risques pour les formateurs et les équipes de terrain (les agents de santé)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sujet** | **Observations** | **Commentaire de l'évaluateur** |
| L’hygiène des mains | * La POS précise que l'hygiène des mains doit être pratiquée fréquemment, même en l'absence de tout contact physique avec des personnes ou des surfaces
* La POS préconise la nécessité de toujours nettoyer les mains avant et après un contact physique avec les patients, en particulier après une exposition à des liquides organiques.
* La POS recommande l'utilisation de savon et d'eau ou de désinfectant pour les mains contenant 60-80% d'alcool ou d'eau chlorée (solution aqueuse d'hypochlorite de sodium, 0,05%)
* Si nécessaire, sécher les mains avec une serviette en papier à usage unique ou une serviette en tissu propre. Assurer une élimination appropriée de tout déchet
 | *
 |
| L’équipement de protection individuelle | Les maquesiii * Dans les zones à transmission communautaire ou à scénario de transmission inconnu: le port d'un masque (tissu médical ou réutilisable) est obligatoire

Les gantsiv * Des gants sont nécessaires en cas de contact direct avec du sang ou d'autres liquides organiques, y compris des sécrétions ou excrétions (y compris des sécrétions oculaires), des muqueuses ou une peau blessée (par exemple, des enquêtes nécessitant une piqûre au doigt ou des prélèvements de sang intraveineux)
* Les gants doivent être changés après un contact direct avec après toute intervention dans laquelle le distributeur touche la peau d'une autre personne. Les gants usagés doivent être jetés de manière appropriée dans une poubelle avec un couvercle

 Protection des yeux (écrans faciaux ou lunettes de protection)* L'utilisation d'une protection oculaire peut être requise lorsque les examinateurs doivent se trouver à 20-30 cm du visage. (par exemple, des enquêtes qui nécessitent des paupières tournantes pour examiner l'œil)

  |   |
| La collecte et la gestion des déchets | * La POS préconise une collecte sûre (par exemple dans des bacs à couvercle ouvert) et un emballage adéquat (par exemple dans des sacs solides, étanches et fermés) de tous les déchets générés par l'enquête prévue, et leur élimination conformément aux règles et réglementations nationales
 | *
 |

**Les conseils d'atténuation des risques pour la population ciblée par l'enquête**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sujet** | **Observations** | **Commentaire de l'évaluateur** |
| La participation à l'enquête prévue | * Aviser les personnes présentant un risque plus élevé de transmission du COVID-19 de ne pas participer à l'enquête prévue
* Les personnes à risque plus élevé comprennent celles présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 et les contacts de cas de COVID-19 pendant leur période de quarantaine (dans les cas d'activités mises en œuvre dans des zones sans transmission communautaire connue / suspectée, également les personnes venant de pays / zones une transmission communautaire connue / suspectée du COVID-19 moins de 14 jours avant peut être ajoutée)
* Les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 doivent être priées de chercher les soins appropriés, conformément aux règles et réglementations nationales
* Informer les personnes présentant un risque plus élevé de développer une maladie grave due au COVID-19 des implications d'un tel condition, des précautions spéciales qui peuvent être prises à leur égard, et qu'elles doivent suivre strictement les mesures préventives de base lorsqu'elles participent à l'enquête prévue.
* Les personnes à risque plus élevé comprennent les personnes âgées de 60 ans ou plus ou présentant des conditions médicales préexistantes telles que les maladies cardiovasculaires, l'hypertension, le diabète sucré, les maladies pulmonaires ou rénales chroniques, le cancer, les maladies cérébrovasculaires, les troubles hématologiques, l'immunosuppression, etc.)
* Les personnes à haut risque ne devraient pas être invitées à se rendre sur les lieux de l'enquête mais plutôt être gérées à domicile par le personnel de santé / agents de santé communautaires
* Si l'enquête est mise en œuvre sur les sites dédiés, si possible, des sessions d'examen / d'entretien exclusives / dédiées doivent être organisées pour ces groupes à haut risque.
 |   |
| L’équipement de protection individuelle (usage public) | Dans les zones où la transmission communautaire est connue / suspectée, encourager l'utilisation de masques pendant l'enquête prévue, en particulier si la distanciation physique ne peut être obtenueii:* Masques médicaux (y compris les masques chirurgicaux) pour les personnes âgées de ≥ 60 ans ou souffrant de problèmes de santé préexistants
* Masques non médicaux (tissu) pour la population générale
 |   |

**Déclaration**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commentaires et recommandations de l’examinateur** |  |
| **Signé par l'évaluateur** |  |
| **Date** |  |